

**PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire** du conseil municipal de la Ville de Saint-Rémi tenue en salle du conseil municipal, le **lundi 16 septembre 2019** à compter de **20 h**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Jean-François Daoust, conseiller  
Monsieur Yvon Yelle, conseiller  
Monsieur Dany Brosseau, conseiller  
Monsieur Claude Boyer, conseiller  
Madame Marie-Dominique Fortin, conseillère  
Madame Annie Payant, conseillère

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence de la mairesse, madame Sylvie Gagnon-Breton.

Sont également présentes :

Madame Diane Soucy, greffière  
Madame Nancy Corriveau, directrice générale  
Madame Karine Richard, adjointe de direction

### ORDRE DU JOUR

#### **1. CONSEIL**

- 1.1 Ouverture de la séance - Période de recueillement
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Questions du public sur le contenu de l'ordre du jour
- 1.4 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 août 2019
- 1.5 Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 août 2019
- 1.6 Demande de don - Année 2019 - Club de patinage artistique Les Jardins du Québec Inc.

#### **2. SERVICE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE**

- 2.1 Poste temporaire d'assistant-greffier au Service du greffe - Me Patrice de Repentigny - Autorisation d'engagement
- 2.2 Appel de candidature no AC-17-2019 - Poste de secrétaire-archiviste - Mme Émilie Boyer - Autorisation d'engagement
- 2.3 Appel de candidature no AC-18-2019 - Poste de directeur du Service des finances et trésorier - Mme Stéphanie Yelle - Nomination
- 2.4 Appel de candidature no AC-19-2019 - Poste de technicien en génie civil - M. Alex Bellemare - Autorisation d'engagement
- 2.5 Appel de candidature no AC-20-2019 - Poste de journalier classe A, commis aux achats - M. Alain Primeau - Nomination

2.6 Syndicat des salariés de la Ville de Saint-Rémi – Journalier classe C affecté à l'entretien ménager du centre communautaire – Lettre d'entente no 4 – Autorisation de signature

2.7 M. Jean-Philippe Caron - Technicien en informatique - Démission

### **3. SERVICE DE LA PLANIFICATION DU TERRITOIRE**

3.1 Adoption - Règlement numéro V643-2019-01 amendant le règlement numéro V643-2016-00 relatif aux usages conditionnels (*Frais de la demande*)

3.2 Adoption - Règlement numéro V685-2019-00 complémentaire relatif au colportage et à la vente itinérante

3.3 Demande de permis assujetti à un PIIA - 750, rue Saint-Paul (Tim Hortons)

3.4 Demande de subvention selon les programmes de revitalisation – 869, rue Saint-Paul (lot 3 846 116) – Règlement no V600-2014-00 (façade) et son amendement

### **4. SERVICE DES FINANCES**

4.1 Liste des comptes à payer et ratification des chèques du mois d'août 2019 - Dépôt

4.2 Autorisation de paiement – Appel d'offres no AO-02-2019 – 9329-0146 Québec Inc./M. Potvin Excavation – Mise en place d'un système de traitement au puits no 11 – Décompte progressif no 3 et acceptation provisoire des travaux

### **5. SERVICE DU GREFFE**

5.1 Calendrier 2020 des séances du conseil municipal (Article 319 LCV) - Adoption

### **6. SERVICE DES LOISIRS**

### **7. SERVICE DES COMMUNICATIONS ET ACTIVITÉS DE PROMOTION**

### **8. SERVICE DE LA BIBLIOTHÈQUE**

### **9. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

9.1 Appel d'offres no AO-08-2019 - Revitalisation de l'arboretum et mise en place d'un parc canin - Adjudication du contrat

9.2 Audit quinquennal des ouvrages de production d'eau potable - Mandat à BHP conseils - Production de l'attestation conformément à l'article 53.2 du RQEP

9.3 Décret de travaux - Aménagement du parc du citoyen

### **10. SERVICE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **11. SERVICE DE LA COUR MUNICIPALE**

11.1 Me Marie-Claude Côté – Procureure substitut pour représenter le DPCP à la cour municipale commune de Saint-Rémi – Nomination

- 12. CORRESPONDANCE
- 13. AFFAIRES NOUVELLES
- 14. INFORMATIONS AUX CITOYENS PAR MADAME LA MAIRESSE
- 15. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

\*\*\*\*\*

**1 CONSEIL**

\*\*\*\*\*

**1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE - PÉRIODE DE RECUEILLEMENT**

\*\*\*\*\*

**19-09-0241**

**1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** monsieur Yvon Yelle  
**ET:** résolu unanimement

que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, tel que présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\*\*\*\*\*

**1.3 QUESTIONS DU PUBLIC SUR LE CONTENU DE L'ORDRE DU JOUR**

Aucune question du public.

\*\*\*\*\*

**19-09-0242**

**1.4 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 AOÛT 2019**

**ATTENDU** qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 août 2019 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, soit au plus tard la veille de la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** madame Marie-Dominique Fortin  
**ET:** résolu unanimement

que le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 août 2019 soit approuvé, tel que présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\*\*\*\*\*

**19-09-0243**

**1.5 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 AOÛT 2019**

**ATTENDU** qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 août 2019 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, soit au plus tard la veille de la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** madame Marie-Dominique Fortin  
**ET:** résolu unanimement

que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 août 2019 soit approuvé, tel que présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\*\*\*\*\*

**19-09-0244**

**1.6 DEMANDE DE DON - ANNÉE 2019 - CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE LES JARDINS DU QUÉBEC INC.**

**ATTENDU** la demande de dons de l'organisme Club de patinage artistique les Jardins du Québec Inc. pour ses activités durant la saison 2019-2020;

**ATTENDU** l'analyse de la demande selon les critères et système de pointage prévus à la Politique de dons et commandites de la Ville de Saint-Rémi;

**ATTENDU** que la Ville de Saint-Rémi désire offrir 144 heures de location de glace, pour le CPA, soit une (1) heure de glace par tranche de quinze (15) patineurs sur une période de 30 semaines pour la saison 2019-2020;

**ATTENDU** que le calcul du nombre de patineurs du CPA a été comptabilisé en fonction du nombre d'inscriptions de la saison précédente, soit 72;

**ATTENDU** que le calcul du nombre d'heures de glace est 144 (soit 72 patineurs divisé par 15 = 4,8 heures par semaines X 30 semaines pour la saison);

**ATTENDU** que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par l'assistante-trésorière confirmant au conseil municipal que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet dans le budget de fonctionnement;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** monsieur Claude Boyer  
**ET:** résolu unanimement

d'informer le Club de Patinage Artistique les Jardins du Québec Inc. que la Ville de Saint-Rémi entend faire la location de cent quarante-quatre (144) heures de glace durant la saison 2019-2020 auprès du Centre sportif régional les Jardins du Québec Inc. et mettre ces heures à la disposition du CPA les Jardins du Québec Inc.;

- Le CPA devra déposer à la Ville de Saint-Rémi la liste des patineurs de Saint-Rémi avec adresses complètes et dates de naissance; et
- Le CPA devra indiquer et préciser sur son site d'inscriptions et sur les reçus le montant de base des frais d'inscription pour un patineur ainsi que le montant subventionné par la Ville de Saint-Rémi pour ses citoyens (la subvention équivalant aux 144 heures de glace au Centre sportif pour la saison 2019-2020);

d'autoriser la location de 144 heures auprès du Centre Sportif Régional les Jardins du Québec Inc. à 185\$/heure pour un total de 26 640 \$, taxes en sus.  
(Poste budgétaire 02-701-20-518 - Dépense financée par le budget de fonctionnement)

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\*\*\*\*\*

**2 SERVICE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE**

\*\*\*\*\*

**19-09-0245**

**2.1 POSTE TEMPORAIRE D'ASSISTANT-GREFFIER AU SERVICE DU GREFFE - ME PATRICE DE REPENTIGNY - AUTORISATION D'ENGAGEMENT**

**ATTENDU** qu'il y a lieu de prévoir le remplacement de la greffière qui devrait prendre sa retraite au début de l'année 2020;

**ATTENDU** l'intérêt de Me Patrice de Repentigny, notaire, pour faire une intégration progressive à titre d'assistant-greffier;

**ATTENDU** la recommandation de mesdames Nancy Corriveau, directrice générale, et de Diane Soucy, greffière;

**ATTENDU** que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par l'assistante-trésorière confirmant au conseil municipal que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet, dans le budget de fonctionnement;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame Annie Payant  
**ET**: résolu unanimement

d'autoriser l'engagement de Me Patrice de Repentigny au poste temporaire d'assistant-greffier au Service du greffe pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2019 au 31 janvier 2020, selon un horaire approuvé par la greffière, au taux horaire du salaire prévu à l'échelon 1 du poste de greffier;

que ledit poste ne soit pas régi par la Politique de travail du personnel cadre.  
(Poste budgétaire 02-140-00-141 - Dépense financée par le budget de fonctionnement)

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\*\*\*\*\*

**19-09-0246**

**2.2 APPEL DE CANDIDATURE NO AC-17-2019 - POSTE DE SECRÉTAIRE-ARCHIVISTE - MME ÉMILIE BOYER - AUTORISATION D'ENGAGEMENT**

**ATTENDU** la procédure d'appel de candidatures numéro AC-17-2019 pour le poste de secrétaire-archiviste au Service du greffe;

**ATTENDU** la recommandation de mesdames Nancy Corriveau, directrice générale, et Diane Soucy, greffière;

**ATTENDU** que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par l'assistante-trésorière confirmant au conseil municipal que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet, soit par le budget de fonctionnement;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** monsieur Dany Brosseau  
**ET:** résolu unanimement

d'autoriser l'engagement de madame Émilie Boyer au poste de secrétaire-archiviste au Service du greffe, au salaire prévu pour ledit poste, échelon 1, selon l'article 5.02 de la Convention collective du Syndicat des salariés, cols blancs.  
(Poste budgétaire 02-140-00-141 - Dépense financée par le budget de fonctionnement)

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\*\*\*\*\*

**19-09-0247**

**2.3 APPEL DE CANDIDATURE NO AC-18-2019 - POSTE DE DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES ET TRÉSORIER - MME STÉPHANIE YELLE - NOMINATION**

**ATTENDU** l'appel de candidatures no AC-18-2019 pour un poste cadre de directeur du Service des finances et trésorier;

**ATTENDU** l'intérêt pour ledit poste de madame Stéphanie Yelle, responsable à la comptabilité, coordonnatrice à l'approvisionnement et assistante-trésorière;

**ATTENDU** la recommandation de madame Nancy Corriveau, directrice générale;

**ATTENDU** que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par l'assistante-trésorière confirmant au conseil municipal que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet, dans le budget de fonctionnement;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** madame Marie-Dominique Fortin  
**ET:** résolu unanimement

que les attendus précités fassent partie intégrante de la présente résolution;

d'autoriser la nomination de madame Stéphanie Yelle au poste cadre de directeur du Service des finances et trésorier - à durée indéterminée – avec la capacité de représenter la Ville à l'intérieur de ses fonctions à raison d'un minimum de trente-cinq (35) heures par semaine au salaire annuel prévu à l'échelle salariale, échelon 1 dudit poste, le tout sur un horaire variable selon les besoins de la Ville;

que ledit poste soit régi par la Politique de travail du personnel cadre.  
(Poste budgétaire 02-130-00-141 - Dépense financée par le budget de fonctionnement)

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\*\*\*\*\*

**19-09-0248**

**2.4 APPEL DE CANDIDATURE NO AC-19-2019 - POSTE DE TECHNICIEN EN GÉNIE CIVIL - M. ALEX BELLEMARE - AUTORISATION D'ENGAGEMENT**

**ATTENDU** la procédure d'appel de candidatures numéro AC-19-2019 pour le poste de technicien en génie civil au Service des travaux publics;

**ATTENDU** la recommandation de madame Nancy Corriveau, directrice générale, et monsieur Simon Lacoursière, directeur du Service des travaux publics;

**ATTENDU** que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par l'assistante-trésorière confirmant au conseil municipal que les fonds

nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet, soit par le budget de fonctionnement;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** madame Annie Payant  
**ET:** résolu unanimement

d'autoriser l'engagement de monsieur Alex Bellemare au poste de technicien en génie civil au Service des travaux publics, au salaire prévu pour ledit poste, échelon 1, selon l'article 5.02 de la Convention collective du Syndicat des salariés, cols blancs.  
(Plusieurs postes budgétaires du Service des travaux publics - Dépense financée par le budget de fonctionnement)

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\*\*\*\*\*

**19-09-0249**

**2.5 APPEL DE CANDIDATURE NO AC-20-2019 - POSTE DE JOURNALIER CLASSE A, COMMIS AUX ACHATS - M. ALAIN PRIMEAU - NOMINATION**

**ATTENDU** la procédure d'appel de candidatures à l'interne numéro AC-20-2019 pour le poste de *journalier classe A, commis aux achats*, au Service des travaux publics;

**ATTENDU** la candidature de monsieur Alain Primeau, journalier classe A;

**ATTENDU** la recommandation de madame Nancy Corriveau, directrice générale, et monsieur Simon Lacoursière, directeur du Service des travaux publics;

**ATTENDU** que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par l'assistante-trésorière confirmant au conseil municipal que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet, soit par le budget de fonctionnement;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** monsieur Yvon Yelle  
**ET:** résolu unanimement

que monsieur Alain Primeau soit promu au poste de *journalier classe A, commis aux achats*, au Service des travaux publics, au salaire prévu pour ledit poste, selon l'article 5.02 de la Convention collective du Syndicat des salariés.  
(Postes budgétaires 02-320-00-141 et 02-413-00-141 - Dépense financée par le budget de fonctionnement)

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\*\*\*\*\*

**19-09-0250**

**2.6 SYNDICAT DES SALARIÉS DE LA VILLE DE SAINT-RÉMI – JOURNALIER CLASSE C AFFECTÉ À L'ENTRETIEN MÉNAGER DU CENTRE COMMUNAUTAIRE – LETTRE D'ENTENTE NO 4 – AUTORISATION DE SIGNATURE**

**ATTENDU** qu'il y a lieu d'officialiser la fonction de *journalier classe C affecté à l'entretien ménager du centre communautaire* et de prévoir des clauses spécifiques encadrant les conditions de travail de ces journaliers;

**ATTENDU** la recommandation de madame Nancy Corriveau, directrice générale;

**ATTENDU** que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par l'assistante-trésorière confirmant au conseil municipal que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet dans le budget de fonctionnement;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** monsieur Jean-François Daoust

**ET:** résolu unanimement

que l'article 18 - Heures de travail de la Convention collective entre la Ville de Saint-Rémi et le Syndicat des salariés soit modifié comme suit:

- que l'article 18.01 b) soit modifié par l'ajout du paragraphe 1.4 suivant:

1.4 Journalier classe C affecté à l'entretien ménager du centre communautaire

L'horaire des journaliers classe C affectés à l'entretien ménager du centre communautaire est variable du dimanche au samedi, de jour, soir et nuit.

- que l'article 18.01 b) 3) soit abrogé et remplacé par le suivant:

3) Quart de travail de soir ou de nuit

Pour le drainage des bornes fontaines, la Ville peut changer l'horaire de travail ci-haut décrit pour permettre des quarts de travail de nuit et, ou, de soir.

En cas de non-disponibilité d'employés saisonniers, lorsque la température est favorable pour l'arrosage des patinoires, l'horaire de travail de deux (2) salariés manuels peut être modifié pour débiter de nuit, à la demande de la Ville. Les salariés sont rémunérés à taux régulier. Cette tâche devra être offerte aux salariés permanents par ancienneté. Obligatoirement, deux (2) salariés devront être disponibles.

L'employé manuel qui travaille entre 23 h et 5 h a droit à une prime de 1,00 \$/h.

**Les salariés occasionnels occupant cette fonction au moment de la signature de la présente lettre d'entente deviennent automatiquement salariés à l'essai. Le calcul de la permanence s'effectue à compter de la date d'embauche initiale.**

d'autoriser la mairesse, en cas d'absence le maire suppléant, et la greffière, en cas d'absence la directrice générale, à signer pour et au nom de la Ville la lettre d'entente numéro 4 avec le Syndicat des salariés de la Ville de Saint-Rémi.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\*\*\*\*\*

**19-09-0251**

**2.7 M. JEAN-PHILIPPE CARON - TECHNICIEN EN INFORMATIQUE - DÉMISSION**

Les membres du conseil municipal prennent acte de la démission de monsieur Jean-Philippe Caron du poste de technicien en informatique et le remercie pour les services qu'il a rendus à la Ville de Saint-Rémi.

\*\*\*\*\*



**3 SERVICE DE LA PLANIFICATION DU TERRITOIRE**

\*\*\*\*\*

**19-09-0252**

**3.1 ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO V643-2019-01 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO V643-2016-00 RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS (FRAIS DE LA DEMANDE)**

**ATTENDU** la présentation du projet de règlement numéro V 643-2019-01;

**ATTENDU** la tenue d'une assemblée publique de consultation;

**ATTENDU** l'adoption du second projet de règlement numéro V 643-2019-01;

**ATTENDU** qu'aucune demande de participation à un référendum n'a été signée par les personnes intéressées;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame Marie-Dominique Fortin

**ET**: résolu unanimement

d'adopter le règlement numéro V 643-2019-01 amendant le règlement numéro V643-2016-00 relatif aux usages conditionnels (*Frais de la demande*).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\*\*\*\*\*

**19-09-0253**

**3.2 ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO V685-2019-00 COMPLÉMENTAIRE RELATIF AU COLPORTAGE ET À LA VENTE ITINÉRANTE**

**ATTENDU** le dépôt du projet de règlement et l'avis de motion régulièrement donné lors de la séance ordinaire du 19 août 2019 en référence au règlement portant le numéro V 685-2019-00 complémentaire relatif au colportage et à la vente itinérante;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Yvon Yelle

**ET**: résolu unanimement

que le règlement numéro V 685-2019-00 complémentaire relatif au colportage et à la vente itinérante, soit adopté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\*\*\*\*\*

**19-09-0254**

**3.3 DEMANDE DE PERMIS ASSUJETTI À UN PIIA - 750, RUE SAINT-PAUL (TIM HORTONS)**

**ATTENDU** une demande de permis de rénovation assujettie à un Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présentée au Comité Consultatif d'Urbanisme pour une partie d'un bâtiment du projet intégré commercial situé à l'angle de la rue Saint-Paul et du boulevard Saint-Rémi (750-810, rue Saint-Paul), plus particulièrement la partie du bâtiment devant le Tim Hortons (750, rue Saint-Paul à Saint-Rémi);

**ATTENDU** que selon le règlement relatif au PIA, en vertu de la section 3 du chapitre 3, toute demande de permis de construction ainsi que toute demande de certificat d'autorisation à l'intérieur d'un projet intégré commercial doivent faire l'objet d'une approbation préalable;

**ATTENDU** qu'une analyse du projet a été effectuée en tenant compte des critères d'analyse prévus au règlement;

**ATTENDU** que, à l'exception du projet de peinture rouge de la porte sur le mur avant, il est reconnu que l'ensemble des autres travaux respecte l'harmonie du projet intégré;

**ATTENDU** que ladite peinture rouge de la porte en façade du bâtiment viendrait briser l'harmonie du bâtiment;

**ATTENDU** que le propriétaire demande au locataire d'ajouter un détail de toit (parapet) sur le bâtiment accessoire identique au bâtiment principal;

**ATTENDU** que la recommandation de monsieur Jérôme Carrier, directeur du Service de la planification du territoire, et du Comité consultatif d'urbanisme (résolution n° CCU 19-09-3143);

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame Annie Payant  
**ET**: résolu unanimement

d'approuver le Plan d'implantation et d'intégration architecturale déposé, en plus de l'ajout d'un parapet sur le toit du bâtiment accessoire, selon les plans reçus (Nicholas Caragianis architect inc., projet 104170, révision 2, daté du 28 août 2019 - 3 feuillets, ainsi que Acces signs, projet 15867, daté du 25 juillet 2019, 6 pages), **à l'exception** des travaux de peinture rouge de la porte en façade principale.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\*\*\*\*\*

#### **19-09-0255**

#### **3.4 DEMANDE DE SUBVENTION SELON LES PROGRAMMES DE REVITALISATION – 869, RUE SAINT-PAUL (LOT 3 846 116) – RÈGLEMENT NO V600-2014-00 (FAÇADE) ET SON AMENDEMENT**

**ATTENDU** un projet de rénovation de façades de l'immeuble situé au 869, rue Saint-Paul à Saint-Rémi (lot 3 846 116);

**ATTENDU** que l'immeuble est situé sur un coin de rues Saint-Paul et Chevreuil;

**ATTENDU** la demande de subvention en vertu du règlement numéro V 600-2014-00 et son amendement sur un Programme de revitalisation de bâtiments en façade;

**ATTENDU** qu'une subvention avait été accordée le 18 septembre 2017 (résolution no 17-09-0400), mais vu que le retard dans les travaux et certaines modifications au projet font en sorte qu'il y a lieu de recommencer la procédure et de rescinder ladite résolution municipale;

**ATTENDU** qu'une analyse a été effectuée par l'ensemble des membres du CCU suivant la grille d'analyse;

**ATTENDU** la recommandation de monsieur Jérôme Carrier, directeur du Service de la planification du territoire, et du Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Saint-Rémi en date du 4 septembre 2019 (résolution n° CCU 19-09-3142);

**ATTENDU** que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par l'assistante-trésorière confirmant au conseil municipal que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet dans le surplus non affecté;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** monsieur Jean-François Daoust  
**ET:** résolu unanimement

que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

que la résolution n° 17-09-0400 soit rescindée;

que le conseil municipal accorde une subvention au propriétaire de l'immeuble situé au 869, rue Saint-Paul à Saint-Rémi, dont le montant maximal est établi à trente-trois pourcent (33%) du coût réel des travaux admissibles jusqu'à concurrence de 10 000 \$ par façade, le tout en conformité avec les articles 3 et 9.03 du règlement n° V 600-2014-00 et son amendement, soit 4 405.03 \$ (pour la façade donnant sur la rue Saint-Paul) et 4 501.79 \$ (pour la façade donnant sur la rue Chevretils) en y ajoutant le montant du permis de 118 \$;

que ladite subvention de 9 024.82 \$ soit versée conformément aux travaux décrits ci-dessous:

Sur la façade donnant sur la rue Saint-Paul:

- Le revêtement sera remplacé par du vinyle blanc.
- Les trois balcons ainsi que les marches seront en fibre de verre de couleur gris foncé.
- Les toits des balcons seront remplacés.
- Les rampes seront conservées, mais repeintes.
- Les fenêtres du rez-de-chaussée et du sous-sol seront remplacées par des modèles similaires.
- Les trois portes seront remplacées par un modèle similaire.
- Le crépit sera refait.
- Des gouttières blanches seront installées.

Sur la façade donnant sur Chevretils:

- Le revêtement sera remplacé par du vinyle blanc.
- Les deux fenêtres situées dans l'agrandissement seront remplacées par des modèles similaires.
- L'électricité sera revue afin d'être moins visible.

Sur les autres façades, le revêtement extérieur sera remplacé par du vinyle blanc.  
(Poste budgétaire 59-110-00-000 – Dépense financée par le surplus non affecté transférable vers le poste budgétaire 02-639-02-996)

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\*\*\*\*\*

#### **4 SERVICE DES FINANCES**

\*\*\*\*\*

19-09-0256

**4.1 LISTE DES COMPTES À PAYER ET RATIFICATION DES CHÈQUES DU MOIS D'AOÛT 2019 - DÉPÔT**

**COMMENTAIRE**

Je, soussignée, Stéphanie Yelle, assistante-trésorière, certifie par les présentes que les procédures d'acquisition des biens et services contenues à la politique d'achat ont été vérifiées et respectées pour les dépenses du mois d'août 2019 des comptes à payer au montant de 406 506.74 \$ et des chèques à ratifier au montant de 670 783.92 \$.

Je, soussignée, Stéphanie Yelle, assistante-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites ont été effectuées.

---

**Stéphanie Yelle, CPA, CGA**  
**Assistance-trésorière**

\*\*\*\*\*

19-09-0257

**4.2 AUTORISATION DE PAIEMENT – APPEL D’OFFRES NO AO-02-2019 – 9329-0146 QUÉBEC INC./M. POTVIN EXCAVATION – MISE EN PLACE D’UN SYSTÈME DE TRAITEMENT AU PUIXS NO 11 – DÉCOMPTE PROGRESSIF NO 3 ET ACCEPTATION PROVISOIRE DES TRAVAUX**

**ATTENDU** qu'un contrat pour la mise en place d'un système de traitement au puits n° 11 a été adjugé à la compagnie 9329-0146 Québec Inc./M. Potvin Excavation au montant de 346 113.43 \$, taxes incluses, à la suite à l'appel d'offres n° AO-02-2019 (résolution n° 19-02-0056);

**ATTENDU** l'autorisation de paiement du décompte progressif n° 1 au montant de 196 381.31 \$, taxes incluses, incluant des travaux supplémentaires de 22 365.03 \$, taxes en sus, vu le changement de dimension de la conduite PVC 200 mm pour 250 mm (en tenant compte de la retenue contractuelle de 10%) (résolution n° 19-05-0148);

**ATTENDU** le décompte progressif no 3 au montant de 13 113.80 \$, taxes en sus, représentant 6 828.20 \$ pour la retenue des quittances du décompte n° 1; ainsi que 6 285.59 \$ à la suite de l'acceptation provisoire des travaux en date du 2 août 2019 (en tenant compte de la retenue contractuelle de 5%);

**ATTENDU** la recommandation de monsieur Maxime Latendresse, ingénieur de la firme BHP Experts-Conseils, et de monsieur Simon Lacoursière, directeur du Service des travaux publics;

**ATTENDU** que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la directrice du Service des finances et trésorière confirmant au conseil municipal que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet, soit par la TECQ 2014-2018 - programmation 2;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** monsieur Dany Brosseau

**ET:** résolu unanimement

d'autoriser le paiement du décompte progressif no 3 au montant de 13 113.80 \$, taxes en sus, (représentant 6 828.20 \$ pour la retenue des quittances du décompte n° 1; ainsi que 6 285.59 \$ à la suite de l'acceptation provisoire des travaux en date du 2 août 2019, excluant la retenue de 5%) à la compagnie 9329-0146 Québec Inc./M. Potvin Excavation pour la mise en place d'un système de traitement au puits n° 11 (appel d'offres n° AO-02-2019).

(Poste budgétaire 23-050-01-721 - projet 19-01 - Dépense financée par la TECQ 2014-2018 - programmation 2)

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\*\*\*\*\*

#### **5 SERVICE DU GREFFE**

\*\*\*\*\*

#### **19-09-0258**

#### **5.1 CALENDRIER 2020 DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL (ARTICLE 319 LCV) - ADOPTION**

**ATTENDU** que l'article 319 de la *Loi sur les Cités et Villes* prévoit que le conseil municipal doit tenir une séance ordinaire au moins une fois par mois et établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame Marie-Dominique Fortin

**ET**: résolu unanimement

que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2020, lesquelles débiteront à 20 h :

Lundi, 20 janvier 2020	Lundi, 20 juillet 2020
Lundi, 17 février 2020	Lundi, 17 août 2020
Lundi, 16 mars 2020	Lundi, 21 septembre 2020
Lundi, 20 avril 2020	Lundi, 19 octobre 2020
Mardi, 19 mai 2020 *	Lundi, 16 novembre 2020
Lundi, 15 juin 2020	Lundi, 21 décembre 2020

\* Lundi, 18 mai 2020 étant un jour férié (Journée nationale des patriotes)

qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la greffière, conformément à l'article 320 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\*\*\*\*\*

#### **6 SERVICE DES LOISIRS**

\*\*\*\*\*

#### **7 SERVICE DES COMMUNICATIONS ET ACTIVITÉS DE PROMOTION**

\*\*\*\*\*

#### **8 SERVICE DE LA BIBLIOTHÈQUE**

\*\*\*\*\*

## 9 SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

\*\*\*\*\*

### 19-09-0259

#### 9.1 APPEL D'OFFRES NO AO-08-2019 - REVITALISATION DE L'ARBORETUM ET MISE EN PLACE D'UN PARC CANIN - ADJUDICATION DU CONTRAT

**ATTENDU** que la Ville de Saint-Rémi a demandé des soumissions par appel d'offres public n° AO-08-2019 sur le Système électronique d'appel d'offres (SE@O), dans l'Écho de Saint-Rémi et sur le site Internet de la Ville pour des travaux de revitalisation de l'arboretum et la mise en place d'un parc canin;

**ATTENDU** que deux (2) soumissions ont été déposées, lesquelles se lisent comme suit:

- Construction Ghislain Lavallée Inc.  
pour un montant de 250 250 \$, taxes en sus
- Excavation E.S.M. Inc.  
pour un montant de 365 387 \$, taxes en sus

**ATTENDU** la recommandation de monsieur Simon Lacoursière, directeur du Service des travaux publics;

**ATTENDU** que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la directrice du Service des finances et trésorière confirmant au conseil municipal que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet dans le surplus non affecté;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** madame Annie Payant

**ET:** résolu unanimement

d'adjuger le contrat n° AO-08-2019 à la compagnie Construction Ghislain Lavallée Inc. au montant de 250 250 \$, taxes en sus, pour des travaux de revitalisation de l'arboretum et la mise en place d'un parc canin, étant le plus bas soumissionnaire conforme;

d'autoriser l'affectation d'un montant supplémentaire de 82 000 \$ du surplus non affecté pour le projet *arboretum* au poste budgétaire 23-080-09-721 (en tenant compte du montant de 280 000 \$ déjà affecté le 18 février 2019 - résolution n° 19-02-0050);

d'informer ladite compagnie que l'octroi du contrat sera valide à la suite de la réception des documents contractuels prévus dans l'appel d'offres.

(Poste budgétaire 23-080-09-721, projet 19-02 - Dépense financée par le surplus non affecté)

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\*\*\*\*\*

### 19-09-0260

#### 9.2 AUDIT QUINQUENNAL DES OUVRAGES DE PRODUCTION D'EAU POTABLE - MANDAT À BHP CONSEILS - PRODUCTION DE L'ATTESTATION CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 53.2 DU RQEP

**ATTENDU** que la Ville de Saint-Rémi doit mandater une firme d'ingénierie pour la réalisation d'un audit quinquennal de ses installations de production d'eau potable et la production d'une attestation conformément à l'article 53.2 du *Règlement sur la qualité de l'eau potable* (RQEP);

**ATTENDU** la recommandation de madame Nancy Corriveau, directrice générale;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Claude Boyer

**ET**: résolu unanimement

de confirmer:

- le mandat à la firme d'ingénierie BHP conseils pour la réalisation d'un audit quinquennal des installations de production d'eau potable de la Ville de Saint-Rémi et la production d'une attestation conformément à l'article 53.2 du *Règlement sur la qualité de l'eau potable (RQEP)*; et
- que ladite attestation portera sur les cinq (5) dernières années jusqu'au 13 août 2019.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\*\*\*\*\*

**19-09-0261**

**9.3 DÉCRET DE TRAVAUX - AMÉNAGEMENT DU PARC DU CITOYEN**

**ATTENDU** qu'il est dans l'intérêt de la Ville de Saint-Rémi de procéder à l'aménagement du parc du citoyen où se situe le terrain de pétanque;

**ATTENDU** la recommandation de monsieur Simon Lacoursière, directeur du Service des travaux publics;

**ATTENDU** que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la directrice du Service des finances et trésorière confirmant au conseil municipal que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet dans le surplus non affecté et une subvention PRIMADA;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame Marie-Dominique Fortin

**ET**: résolu unanimement

de décréter les travaux et d'autoriser la dépense au montant de 201 065 \$, taxes en sus, pour procéder à l'aménagement du parc du citoyen se détaillant comme suit: aire de repos en asphalte, mobilier urbain (bancs, poubelles...), éclairage et abri solaire. (Poste budgétaire 23-080-07-721 - projet 19-17 - Dépense financée par le surplus non affecté et par une subvention PRIMADA (50% jusqu'à un maximum de 100 000 \$))

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\*\*\*\*\*

**10 SERVICE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

\*\*\*\*\*

**11 SERVICE DE LA COUR MUNICIPALE**

\*\*\*\*\*

**19-09-0262**

**11.1 ME MARIE-CLAUDE CÔTÉ – PROCUREURE SUBSTITUT POUR REPRÉSENTER LE DPCP À LA COUR MUNICIPALE COMMUNE DE SAINT-RÉMI – NOMINATION**

**ATTENDU** qu'en tout temps, trois (3) procureurs substitués doivent être nommés pour représenter le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) à la Cour municipale commune de la Ville de Saint-Rémi;

**ATTENDU** que les procureurs suivants, de la firme Therrien Lavoie Avocats, ont été nommés à titre de procureurs substitués pour la Cour municipale commune de la Ville de Saint-Rémi: Me Maya Tabet (résolution n° 18-08-0282), Me Carl-Éric Therrien (résolution n° 18-08-0283) et Me Andréanne Lavoie (résolution n° 18-08-0284);

**ATTENDU** que Me Maya Tabet a quitté le bureau de Therrien Lavoie Avocats et qu'il y a lieu de nommer un procureur substitut pour la remplacer à la Cour municipale;

**ATTENDU** la recommandation de Me Johanne G. Durand, greffière de la Cour municipale;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Jean-François Daoust  
**ET**: résolu unanimement

d'autoriser la nomination de Me Marie-Claude Côté de la firme Therrien Lavoie Avocats à titre de procureure substitut pour la Cour municipale commune de la Ville de Saint-Rémi afin qu'elle puisse obtenir l'autorisation appropriée du bureau du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\*\*\*\*\*

**19-09-0263**

**12 CORRESPONDANCE**

- Lettre en date du 14 août 2019 de monsieur François Bonnardel, ministre des Transports, accordant une aide financière maximale de 8 423 \$ pour des travaux d'amélioration des routes de la Ville de Saint-Rémi; et transmettant les exigences, particularités et instructions liées à cette aide financière;
- Lettre de madame Caroline Proulx, ministre du Tourisme, annonçant, avec l'appui de notre députée, madame Danielle McCann, qu'une somme de 4 000 \$ est accordée à la Ville de Saint-Rémi pour sa 12<sup>e</sup> édition de la *Fiesta des Cultures*.

\*\*\*\*\*

**13 AFFAIRES NOUVELLES**

\*\*\*\*\*

**14 INFORMATIONS AUX CITOYENS PAR MADAME LA MAIRESSE**

Madame la mairesse Sylvie Gagnon-Breton invite la population à la *Journée de la Culture* le dimanche 29 septembre prochain.

De plus, elle rappelle aux gens la *collecte des branches* qui se tiendra du 8 au 11 octobre.

Madame Gagnon-Breton fait part du suivi de la demande subvention pour son réservoir d'eau potable dans le cadre du *programme FIMEAU*; et de l'octroi de la subvention PRIMADA (*Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés*).



Madame Gagnon-Breton dresse un état de la situation concernant les travaux entrepris par la compagnie *Énergir* sur le territoire de la Ville.

En terminant, madame la mairesse fait un suivi des questions du public de la séance du 19 août dernier.

\*\*\*\*\*

## **15 PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le conseil municipal répond aux questions du public.

\*\*\*\*\*

**19-09-0264**

## **16 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** monsieur Dany Brosseau  
**ET:** résolu unanimement

que la présente séance soit levée à 20h45.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\*\*\*\*\*

---

**Mme Sylvie Gagnon-Breton**  
Mairesse

---

**Mme Diane Soucy, OMA**  
Greffière

**APPROBATION PAR  
MADAME LA MAIRESSE SYLVIE GAGNON-BRETON  
DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE  
TENUE LE LUNDI 16 SEPTEMBRE 2019  
(Article 53 L.C.V.)**

---

Conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, je soussignée, Sylvie Gagnon-Breton, mairesse de la Ville de Saint-Rémi, approuve toutes les résolutions apparaissant au procès-verbal de la séance ordinaire du 16 septembre 2019 et je renonce à mon droit de veto.

Fait et signé à Saint-Rémi, le 17 septembre 2019

---

**Sylvie Gagnon-Breton,  
Mairesse**

**DISPONIBILITÉ FINANCIÈRE**

---

La direction des finances certifie que la Ville de Saint-Rémi dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont requises dans les résolutions apparaissant au procès-verbal de la séance ordinaire du 16 septembre 2019.

Fait et signé à Saint-Rémi, le 17 septembre 2019.

---

**Stéphanie Yelle, CPA, CGA  
Directrice du Service des finances et trésorière**